

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-74

L'an deux mil vingt-quatre

Le neuf décembre

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, M ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, REYNAUD, CREPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : M CURT, Mme PIERRÉ

Secrétaire de séance : M. GISBERT-CUREAU

Date de Convocation : 4 décembre 2024

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 26/08/2024 ;

Considérant qu'un dossier de demande de promotion interne a été déposé, courant octobre 2024, au Centre de Gestion de l'Ain pour l'agent occupant les fonctions de secrétaire général de Mairie ;

Considérant que les listes d'aptitude seront dressées par le Centre de Gestion de l'Ain début décembre 2024 ;

Considérant la nécessité d'ouvrir le poste de l'agent au cadre d'emploi des attachés territoriaux dans l'éventualité d'une nomination, au cas où l'agent serait inscrit sur une liste d'aptitude ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- D'ouvrir également le poste de secrétaire général de Mairie au cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps complet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



TABEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Service	Libellé emploi	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Durée temps de travail hebdomadaire
Service Administratif	Secrétaire général de Mairie	Rédacteur ou Attaché	1	TC
	Secrétaire administrative polyvalente	Adjoint administratif	1	TC
Services techniques	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	3	TC
		Adjoint technique	8	1 : 31h15 1 : 24h40 1 : 13h24 1 : 13h22 1 : 08h39 1 : 07h51 2 : 3h56
		Adjoint technique Saisonnier	1	TC
Ecoles	ATSEM	ATSEM	1	27h57
	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	TC

